

Projet de SAUVETAGE de SALAMANDRES TACHETÉES
(Salamandra salamandra) en forêt de Maressac (31)
Février-Mars 2018



A. IDENTITÉ

Intervenants demandant la dérogation (voir demandes CERFA ci-jointes)
Mr Alain MAREK, ASPAS Ariège (Association pour la protection des animaux sauvages) 06 07 39 65 51
Mr Christophe POPELIN, ASPAS Haute-Garonne
Mme Isabelle OCHIN, ASPAS Ariège, 06 86 00 32 82

Intervenants ayant la dérogation
Mr Michael NICOLAS, Nature Midi-Pyrénées

B. SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Salamandres tachetées (*Salamandra salamandra*)
Amphibien urodèle d'environ 15-20 cm, noir à taches jaunes
traversant la route en forêt de Maressac (31) pour rejoindre son lieu de reproduction.

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION ?

Protection de la faune ou de la flore
Sauvetage de spécimens
Inventaire de la population
Etude génétique ou biométrique
Motif d'intérêt public majeur
et
Sensibilisation de la population à la protection des amphibiens

Action générale :

Protection
Sensibilisation
Participation et enrichissement de la Trame verte et bleue
Participation à l'opération Fréquence Grenouilles

• Ce projet « **Sauvetage de salamandres tachetées traversant la route en forêt de Maressac (31) lors de leur migration de reproduction et Sensibilisation du public local à la présence d'amphibiens** » est né du constat qu'un très grand nombre de salamandres tachetées avaient été écrasées le soir du samedi 21 mars 2015 vers 21 h lors de leur migration annuelle vers leur lieu de reproduction. Le projet est donc d'aider les salamandres à la traversée afin de maintenir la population et de **protéger** l'espèce.

- Il est plus largement de **sensibiliser** les populations et les élus locaux à l'existence d'espèces précieuses et protégées sur leur territoire et d'informer les automobilistes de passage de l'impact de la circulation sur la conservation de la biodiversité.
 - Ce projet, plus largement encore, peut permettre à terme d'enrichir et d'alimenter les données prises en compte pour la mise en œuvre de la **Trame verte et bleue**.
 - Ce projet sera également proposé à la liste des animations de l'opération nationale **Fréquence Grenouille** menée par les Conservatoires d'Espaces naturels.
- Sensibilisation à l'existence et à la protection d'amphibiens

Objectif :

L'objectif est :

- en année 1 :
 - de sauver le maximum d'individus de *Salamandra salamandra* traversant pour permettre leur reproduction
 - de sensibiliser la population locale : mairie, habitants, enfants des écoles, automobilistes, intervenants DDI, etc à l'existence d'espèces protégées sur leur territoire et à la nécessité d'une démarche active pour préserver cette faune précieuse.
 - de mobiliser les associations et les administrations autour de cette population d'amphibiens en danger.
 - de signaler la traversée des salamandres par un panneau en bord de route
- en année 2 et 3 :
 - de répéter l'opération,
 - de faire un suivi de la population de *Salamandra salamandra*
- Années suivantes à voir après bilan.

Résultats attendus :

L'opération sera une réussite :

- si on peut constater que la population de salamandres se maintient ou augmente,
- si la population locale se trouve sensibilisée au respect des amphibiens et s'approprie la démarche de protection du patrimoine naturel.
- si des aménagements qui s'avèreraient nécessaires sont faits aux bénéfices de ces amphibiens
- si cette population d'amphibiens est prise en compte lors d'éventuels aménagements futurs

Portée locale, régionale, nationale

Plus largement, ce projet peut enrichir la base de données nationale sur les amphibiens actuellement en forte régression.

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

Volet Sensibilisation

Présentation en salle d'un diaporama et d'un exposé oral sur les divers amphibiens de France, Anoures et Urodèles.

Matériel :

Salle des fêtes d'Esperce vendredi 9 mars à 20 h

Chaises

Écran
Rétroprojecteur ou vidéoprojecteur

Volet Sauvetage

- Dès fin février
- Pose des panneaux de signalisation sur le bas-côté à l'entrée de la zone de migration en accord avec DDI.
- Panneau triangulaire montrant un dessin de salamandre et indiquant « Ralentez, merci ».
- Les soirs pluvieux et doux de fin février et mars
- Intervention des volontaires accompagnés d'au moins 1 personne autorisée par la DREAL
- Intervention de nuit, de la tombée de la nuit à minuit.
- Ramassage des salamandres présentes sur la route
- Intervenants répartis sur la zone (1,5 km linéaire)
- Intervenants munis de gants et d'un gilet jaune (fournis par l'ASPAS). Prévoir bottes, imperméable et lampe-torche pour le repérage des individus de *Salamandra salamandra* dans l'obscurité.
- Dépôt de chaque salamandre dans un seau plastique,
- Mesure rapide de chaque individu
- Sexage de l'individu si possible
- Repérage d'éventuelles traces de régénération des membres
- Comptage des individus ayant été aidés à la traversée.
- Traversée de la route, puis dépôt de la salamandre sur le nez du talus de l'autre côté de la route (vers le lieu de reproduction).

D2

Pas de destruction

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE

- Prise en main de 2-3 minutes, le temps de faire les mesures et comptages précités paragraphe D.
- Transport d'un côté à l'autre de la route, quelques secondes

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION ?

Personnes demandant la dérogation

Alain Marek, ASPAS Ariège, ONCFS Foix, chargé du suivi de l'isard en Réserve d'Orlu (09)

Christophe POPELIN, ASPAS Haute-Garonne

Isabelle OCHIN, ASPAS Ariège, Formation universitaire LM Biologie animale et végétale, niveau DEA, Université de Lille 1985. Naturaliste de terrain.

Mickaël NICOLAS, Nature Midi-Pyrénées

F. QUELLE EST LA DATE OU LA PÉRIODE DE L'OPÉRATION ?

La migration des salamandres vers leur lieu de reproduction dépendant des conditions météorologiques, cette migration se faisant à la sortie de l'hiver, par les premières nuits douces (plus de 7°C) et pluvieuses après les dernières gelées, et

tenant compte d'une année plutôt douce jusqu'ici, la surveillance de cette migration peut s'étaler de **mi-février à fin mars**.
Surveillance météo en cours.

Opération de suivi à reconduire en 2019 – 2020 - 2021

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION ?

Région Occitanie

Arrondissement de Muret

Canton d'Auterive

Communauté de Communes Lèze-Ariège

Villages de Mauressac (31 - Haute-Garonne) et d'Esperce (31- Haute-Garonne)

Forêt de Mauressac, route départementale D 40, sur communes de Mauressac (31) et d'Esperce (31), en quittant Mauressac vers Esperce et Lézat : kilometre 0 à 1,5 dès l'entrée dans la forêt.

Route et bords de route-bas-côtés.

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

- Les individus de *Salamandra salamandra* seront aidés à la traversée de la route, comptés et mesurés puis immédiatement relâchés pour poursuivre leur migration vers lieu de reproduction.

- L'opération sera reconduite 3 années de suite pour une étude dynamique de la population de salamandres sur ce site.

- Les habitants et les élus des villages concernés (Esperce et Mauressac et communes voisines) seront sensibilisée à la protection de ce patrimoine naturel (réunions d'information en accord avec les mairies, en salles communales)

[Les écoles des RPI reliés à Esperce et Mauressac seront informées de l'opération et une réunion-présentation sur la salamandre leur sera proposée. Le kit Amphibiens de l'ASPAS sera offert aux écoles \(Panneaux d'exposition pour l'école et dépliants d'information pour chaque élève\)](#)

[Communes concernées : Esperce, Mauressac, Grazac, Caujac, Miremont, Puydaniel, Lagrâce-Dieu, soit 300 élèves en primaire.](#)

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE BILAN DE L'OPÉRATION ?

- Bilan établi par l'ASPAS (Alain Marek) en avril 2018

- Bilan partagé avec

- Nature Midi-Pyrénées (Mickaël Nicolas)

- Trame verte et bleue

- DREAL Occitanie si utile.

- Conservatoire d'espaces naturels Midi-Pyrénées